



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 12 novembre 2025 Délibération n° 2025-26

Objet de la délibération : demande de subvention LEADER – Animation PAT 2026

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Jean-Marc RIGAUD

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 31 présents dont 29 votants (28 votants et 1 pouvoir donné par M. ROBINAT à M. ROIGNOT)

Date de convocation : 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le douze novembre, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Mathieu CHARTIER, Philippe LUCOTTE, Danielle MATHIOT, Maryse NADALIN, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Ahmed KELATI (Montbardois) ; Raphaël VEJUX, Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Cyril BRULÉ, Éveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-François FEVRE (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique LAMAS (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Dominique BONDIVENA (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Catherine SADON, Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Après une première labellisation de niveau 1 en 2021, le Pays Auxois Morvan a été labellisé Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 en mai 2024.

Une animation a été mise en place dès 2019 afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet alimentaire territorial. Pour l'année 2026, le Pays a décidé de poursuivre son travail autour de l'alimentation de proximité, notamment en lien avec le Contrat Local de Santé, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions autour de la prévention-nutrition, et d'éducation et de sensibilisation aux productions locales. Afin de mener à bien cette mission, 1 ETP est dédié à l'animation du PAT Auxois Morvan pour l'année 2026.

Ce poste, et les missions qu'il implique, peut être financé dans le cadre du programme LEADER.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Frais salariaux	40 100,00 €	LEADER	80,00 %	36 892,00 €
Coûts indirects	6 015,00 €	Contrepartie Régionale Associée - CRBFC	20,00 %	9 223,00 €
Total	46 115,00 €	Total	100 %	46 115,00€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale associée au programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 5) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 6) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 7) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Monsieur le Président du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Venarey-Les Laumes.